

*L'actualité politique
du moment!*



CAMIEG

À ce jour, les excédents CAMIEG constatés sont de 408M€ (125M€ pour les actifs et 283M€ pour les inactifs), avec un excédent par exercice annuel d'environ 29 M€. Sans évolution des cotisations et des prestations, les excédents cumulés avoisineraient les 755 M€ (229 M€ pour les actifs et 526 M€ pour les inactifs) en 2030, et les 1 233M€ (425M€ pour les actifs et 808M€ pour les inactifs) en 2040.

En 2014, faute d'accord entre organisations syndicales, patronales et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), le gouvernement a honteusement « pompé » 176 millions d'euros dans les réserves de notre régime CAMIEG. Or dans le cadre de la révision du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) la commission nationale des affaires sociales de l'assemblée nationale a commencé son travail d'examen des articles pour 2021. A ce jour, trois articles ont été présentés au sujet des prélèvements sur les caisses des IEG et des cheminots. Là aussi, c'est sans équivoques.

Ces régimes mutualistes (dont les excédents son issues des cotisations sociales des salaires) doivent être utilisés pour renflouer le déficit du régime général. Soit un hold-up de 350 millions d'euros ! Sans vergognes le gouvernement s'oriente vers le schéma de 2014 ! et après ? Que ferons t'ils quand les caisses seront vides ? Créer un seul et unique régime général, et spéculer sur l'offre assurance santé, du moins pour celles et ceux qui le pourront. Du coté des employeurs de l'énergie, ces derniers souhaitent principalement et rapidement résorber les excédents de la section des actifs par une baisse temporaire des cotisations, puis ajuster à la baisse les cotisations, toujours pour la section des actifs, afin de ne plus générer d'excédents. Les employeurs seraient les grands gagnants en bénéficiant de plusieurs dizaines de millions d'euros de baisse de cotisations.

Concernant la « cotisation de solidarité » financée par les actifs à destination des inactifs, les employeurs envisagent sérieusement de la réduire. Sur ce sujet, étant donné, entre autres, les coûts de gestion élevée côté CSM (Couverture supplémentaire maladie), le niveau des taxes, nous souhaitons redonner au régime spécial CAMIEG la priorité sur les remboursements relevant de la Sécurité Sociale, sans pour autant abandonner la couverture CSM qui permet de couvrir des dépenses qui ne sont pas reconnues par le Régime Général. Rappelons que pour rembourser le même euro, il faut cotiser 47% de plus à la CSM qu'à la Camieg ! Sans compter que la cotisation employeurs (avantage en nature) est comptabilisée dans le revenu imposable !

Les excédents doivent permettre d'améliorer les prestations versées par la CAMIEG sur plusieurs postes de dépenses pour diminuer le reste à charge et le coût global de la couverture santé pour les actifs et les inactifs. Ceci dégagerait aussi des moyens côté CSM pour limiter la hausse des cotisations ou proposer de nouvelles prestations (médecines douces, psychologie, implants dentaires...).

Vous est proposée par les syndicats CGT et FO de la
CMCAS Aude - Pyrénées Orientales

*L'actualité politique
du moment!*

